

**Décision n° 2020-1583**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 22 décembre 2020**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**l’opérateur Coriolis telecom SAS**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 20-0341 en date du 14 mai 2020 attestant du dépôt par l’opérateur Coriolis telecom SAS d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Coriolis telecom SAS reçu le 21 décembre 2020, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 22 décembre 2020, les dispositions attribuant à l'opérateur Coriolis telecom SAS (Siren : 419 735 741) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 51	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 52	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 53	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 54	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 55	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 56	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 57	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 58	2019-0023	04/01/2019
Numéros mobiles de longueur étendue	07 00 00 59	2019-0023	04/01/2019

**Article 2.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Coriolis telecom SAS et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Pour le Président et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales